ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET SALLE DE LECTURE

18, boulevard Sérurier 75019 Paris - Tél. : 42.39.55.55
Métro : Porte des Lilas - Bus : 61, 96, 105, 115, 129, 130, 170, PC.
Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h 30 à 17 h 30, le lundi à partir de 14 h.
Le samedi, communication des documents sur réservation de 9 h 30 à 17 h 00.

DÉPÔT ANNEXE DE VILLEMOISSON-SUR-ORGE

3, route de Corbeil, 91360 Villemoisson-sur-Orge - Tél. : 69.04.01.11 - R.E.R. ligne C, station Epinay-sur-Orge - Communication des documents sur demande.

conception : Florence Langlois
photos : Georges Fessy
impression Avril Production

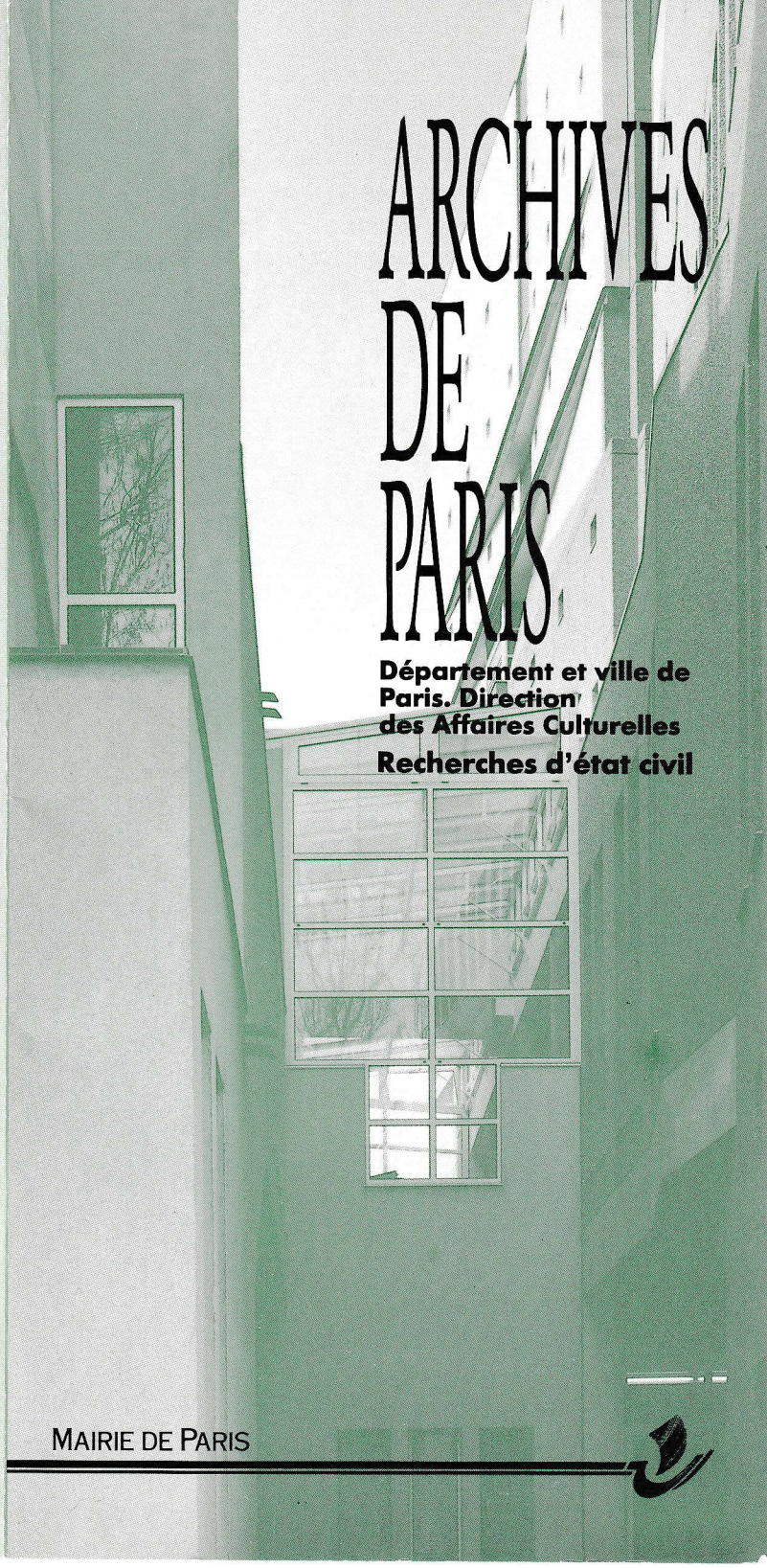

ARCHIVES DE PARIS

Département et ville de Paris. Direction des Affaires Culturelles

Recherches d'état civil

MAIRIE DE PARIS

TOUTE DEMANDE
DE DOCUMENT
D'ÉTAT CIVIL
SE FAIT SUR
DES FICHES ROSES.

Vous cherchez une personne qui est née, s'est mariée ou est décédée à Paris, après 1860. Pour les femmes mariées, le décès est enregistré au nom de jeune fille.

Vous connaissez l'arrondissement *où a eu lieu l'événement, la date exacte à laquelle il s'est produit :*
consultez l'inventaire de la série ***V.4E*** *grâce auquel vous aurez connaissance du numéro du registre où se trouve l'acte qui vous intéresse. Demandez en la communication.*
Attention : *les registres d'état civil postérieurs à 1882 sont conservés dans les mairies. Si vous ne connaissez pas l'arrondissement, allez au greffe de l'état civil du tribunal de grande instance, 2-4 boulevard du Palais, 75001 Paris, où se trouve un double de l'état civil parisien.*

Vous ne connaissez ni l'arrondissement, ni la date exacte.
Consultez les tables décennales en consultation directe sur microfilms : ce sont des listes alphabétiques par arrondissement et par type d'acte : Naissance, Mariage, Décès ***(NMD)****, à l'intérieur des tranches chronologiques : 1860-1872, 1873-1882 et 1883-1892.*
Face à chaque nom, vous trouverez la date exacte de l'événement et ainsi vous pourrez consulter les registres du ***V.4E****. Voir ci-dessus.*

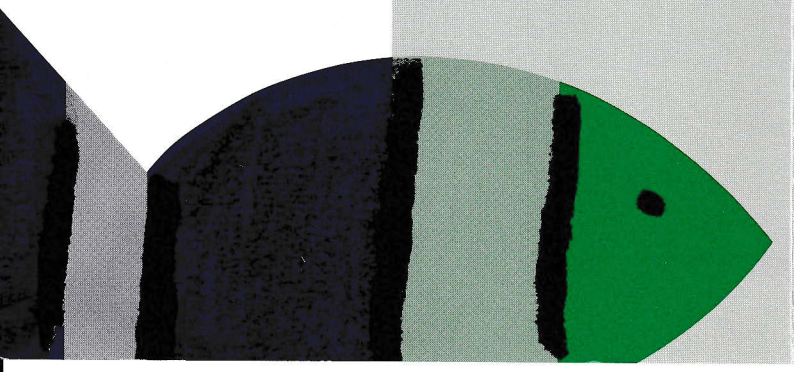

Vous cherchez une personne qui est née, s'est mariée ou est décédée à Paris, avant 1860.

L'état civil parisien, antérieur à 1860, a brûlé lors de l'incendie de l'hôtel de ville en 1871 ; il a été en partie reconstitué. *Plusieurs possibilités :* ***la reconstitution officielle :*** *elle concerne le tiers des actes environ. Que vous connaissiez ou non la date de l'événement, demandez le fichier coté* ***V.3E****, par nature d'actes* ***(NMD)*** *et ordre alphabétique des noms, puis prenez les inventaires de la série* ***V.2E****, notez la cote correspondante en précisant s'il s'agit d'une Naissance, d'un Mariage ou d'un Décès* ***(NMD)****.*

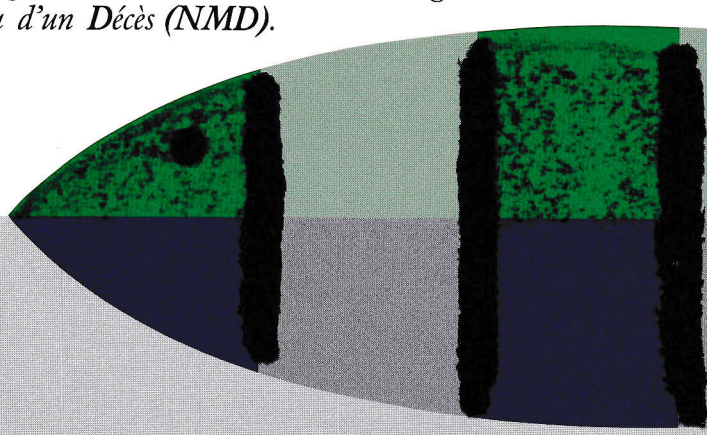

L'acte qui vous intéresse n'a pas été reconstitué : tentez la seconde reconstitution, série V.5E : *vérifiez dans le fichier de la série* ***V.5E*** *que le nom que vous cherchez y figure : les fiches sont classées par ordre alphabétique, par type d'acte* ***(NMD)****. Vous avez trouvé le nom : recopiez la fiche et consultez le président de salle.*

Toujours pas de trace des noms que vous cherchez ?
Lancez-vous dans les archives religieuses : baptêmes, mariages, sépultures.

Vous connaissez la paroisse où a eu lieu l'événement. *Prenez l'inventaire du fonds de l'Archevêché. Les registres de l'archevêché sont les doubles des registres des paroisses, l'inventaire les classe par paroisse et par année, depuis la Révolution jusqu'en 1890.*

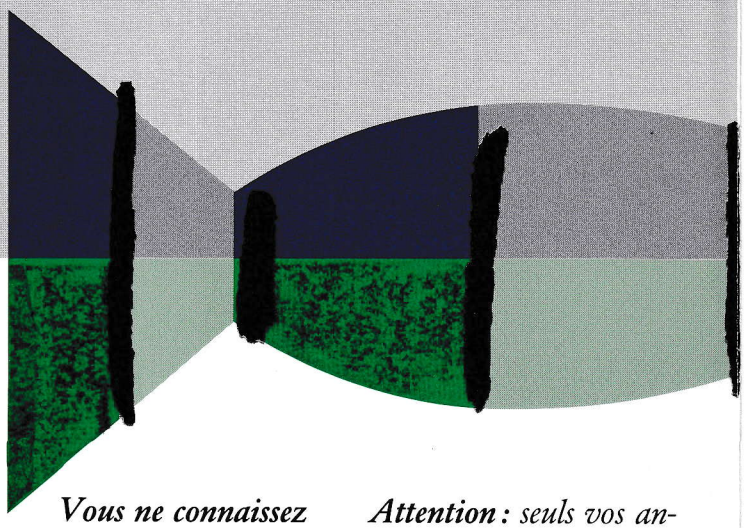

Vous ne connaissez pas le nom de la paroisse. *Consultez le fichier* **V.11E**, *il a été établi pour la période 1792-1859 par dépouillement des registres des paroisses, classement alphabétique et par nature d'acte. Consultez sur demande le registre de l'archevêché correspondant.*

Attention : *seuls vos ancêtres catholiques peuvent y figurer.*
Environ le quart des registres paroissiaux a été transcrit en **V.11E**.
Les actes des sépultures, dont il n'y a pas de double à l'archevêché, sont conservés dans les paroisses.

Vos recherches pour la période antérieure à 1860 n'ont pas abouti, vous désirez trouver des renseignements supplémentaires sur les personnes qui vous intéressent ?

Commencez par l'inventaire des ***tables de décès de l'Enregistrement****, série* **D.Q8** *: ce sont des tables alphabétiques classées par* ***bureaux de succession*** *et par* ***tranche chronologique****, qui concernent l'ensemble de la population. La concordance entre arrondissements et bureaux de succession figure dans l'inventaire.*

La consultation de ces tables vous donnera les ***dates*** *des déclarations de succession (1791-1899), qui ne concernent que les personnes qui ont des biens à léguer. Demandez ensuite l'inventaire des déclarations de succession cotées* **D.Q7**, *qui vous donnera le numéro du registre qui vous intéresse.*
Attention : *les actes d'état civil et les déclarations de succession ne sont consultables qu'après 100 ans.*
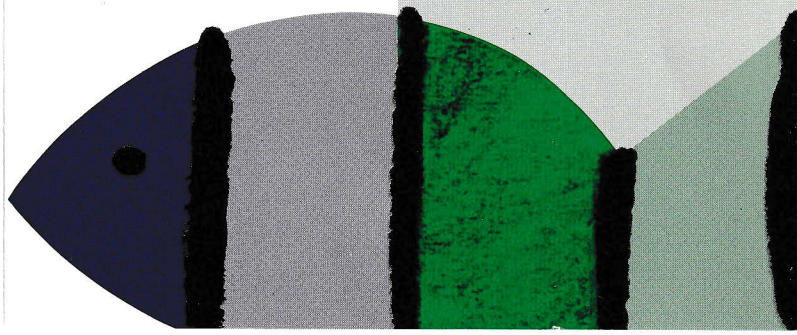
Pour plus de précisions, reportez-vous à la lecture du ***Guide des sources de l'état civil parisien****.*